

FICHE RECAPITULATIVE

ETAPES POUR CANDIDATER

1- Dépôt des candidatures DU LUNDI 16 SEPTEMBRE AU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 inclus.

Le dossier de candidatures est composé d'un unique formulaire fiche de candidature annexé au règlement d'attribution.

Les candidats intéressés par un terrain à bâtir devront adresser le dossier de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception exclusivement à l'huissier de justice

Maître Guillaume GOURY-LAFFONT

Huissier de Justice

9 allée Magellan – BP 56225

35160 MONTFORT SUR MEU

NB : Sur l'enveloppe, sera mentionné « Candidature – Lotissement communal Domaine de la Chevesse Nord – La Mézière ».

2- Demande de pièces justificatives

Si votre candidature est retenue, un courrier vous sera adressé listant les pièces justificatives ainsi que le **formulaire pièces justificatives que vous devrez fournir**. Les candidats auront alors **deux semaines** pour transmettre ces pièces à la Commune de La Mézière.

Pièces administratives justificatives à transmettre si vous êtes sélectionné:

- *Le ou les contrat(s) de bail et la ou les dernières quittances de loyer*
OU
une attestation sur l'honneur de l'hébergeant qui déclare l'avoir logé, accompagnée d'une copie du justificatif d'identité ainsi que d'un extrait cadastral, un avis de taxe foncière ou un contrat de location avec un tiers bailleur établi au nom de l'hébergeant.
- *Une Copie de ou des fiche(s) d'imposition sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros,*
- *Une attestation de domicile,*
- *Une attestation d'emploi,*
- *Une copie du ou des Acte(s) de naissance,*
- *Le ou les certificat(s) de scolarité,*

3- Attribution du lot

Après vérification des pièces justificatives, les candidats seront invités à se présenter cinq par cinq en Commission municipale « *Comité de Pilotage Chevesse* » afin de choisir un lot. Les candidats ont une semaine pour confirmer leur choix par voie postale en transmettant un formulaire d'engagement. Chaque candidat sera informé de sa situation au regard des choix des lots. En cas de choix identique entre deux candidats, le candidat le mieux classé sera privilégié.

Il est demandé aux acquéreurs de vérifier leur solvabilité financière et notamment l'obtention d'un financement.

4- Cession des lots

A l'issue de la procédure d'attribution, l'ensemble des éléments sera transmis au notaire mandaté par la Commune :

Office notarial LECOQ-LEGRAIN

ZA Le Morandais

3, rue Armand Peugeot

35190 TINTENIAC

